



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/9
15 octobre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-treizième réunion
Paris, 9 – 13 novembre 2014

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI ET ÉVALUATION
POUR L'ANNÉE 2015**

Introduction

1. Ce document présente le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2015 aux fins d'examen par le Comité exécutif. Les activités de suivi et évaluation inscrites dans le plan de travail s'appuient sur les débats du Comité exécutif sur les enjeux relatifs au suivi et à l'évaluation lors des réunions précédentes, l'examen des rapports périodiques sur les projets en cours et des rapports d'achèvement de projet, et sur des discussions avec les agences d'exécution¹ et le Secrétariat.

2. Par conséquent, le projet de programme de travail de suivi et évaluation se compose comme suit:

Activités d'évaluation

- Achèvement de l'évaluation de l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses
- Évaluation des projets sur le bromure de méthyle (BM)
- Évaluation des systèmes de permis et de quotas

Activités de suivi:

- Rapport global d'achèvement de projet (RAP) pour les accords pluriannuels (AP)
- RAP global
- Rapport sur la base de données des tableaux des AP

3. D'autres questions d'intérêt peuvent se poser durant la mise en œuvre du programme de travail de 2015 et devoir être traitées par le Comité exécutif. Il faudrait donc prévoir une certaine souplesse dans l'application du programme et dans l'affectation de son budget afin de tenir compte de telles questions.

¹ Des activités potentielles de suivi et évaluation à mettre en œuvre en 2015 ont été discutées lors de la réunion de coordination inter-agences tenue à Montréal (septembre 2014).

Activités d'évaluation pour 2015

ACHÈVEMENT DE L'ÉVALUATION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC DANS LE SECTEUR DES MOUSSES

4. Cette activité est proposée afin de finaliser l'évaluation de l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses qui a débuté avec le programme de travail pour 2014, approuvé à la 72^e réunion². L'étude théorique qui incluait une revue détaillée de la documentation existante, des informations recueillies lors d'entrevues et de discussions avec les membres du Secrétariat, les agences d'exécution et les principaux intervenants, a été complétée et présentée à la 73^e réunion³.

5. Le travail supplémentaire comprend des visites sur le terrain dans les six pays supplémentaires suivants qui comptent des entreprises de fabrication de mousses en cours de conversion à des technologies de remplacement: Cameroun, Chine (polystyrène extrudé (XPS)), République dominicaine, Qatar (XPS), Arabie saoudite (polyuréthane (PU) et XPS) et Turquie (PU et XPS). Des études de cas seront préparées pour chacun de ces pays ainsi qu'un rapport final qui regroupera des informations provenant à la fois de l'étude théorique et des études de cas. Ces études de cas seront préparées selon les paramètres d'évaluation contenus dans le programme de travail pour 2014⁴.

ÉVALUATION DES PROJETS SUR LE BROMURE DE MÉTHYLE (BM)

6. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du fait que le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2014, présenté à la 71^e réunion⁵, incluait une évaluation des projets sur le BM en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au cours des discussions, il a été suggéré que cette évaluation tombait en dehors des charges de travail de l'Administrateur principal Suivi et évaluation qui consistent à évaluer les procédures de travail et les lignes directrices fournies par le Comité exécutif ainsi que l'efficacité des projets en vue d'atteindre les objectifs des projets du Fonds. Il y a eu aussi des objections sur l'échelle régionale de l'évaluation proposée puisque le BM représente un enjeu mondial⁶.

7. Suite aux discussions lors de la réunion du Comité exécutif et aux discussions subséquentes avec d'autres intervenants, l'Administrateur principal, Suivi et évaluation a jugé toujours pertinent d'inclure une évaluation des projets sur le BM dans le programme de travail pour 2015 étant donné aussi qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, tous les pays visés à l'article 5 auront complètement éliminé leur consommation et leur production des utilisations réglementées du BM. Depuis que le BM est devenu une substance réglementée, le Comité exécutif a approuvé environ 138 millions (excluant les coûts d'appui des agences) pour des projets et des activités destinés à éliminer la consommation de BM dans 75 pays (des activités supplémentaires ont aussi été approuvées au niveau régional et mondial).

8. Par conséquent, cette évaluation est proposée, *entre autres*, pour examiner les systèmes de permis et de réglementation en place et évaluer l'efficacité des règlements sur l'interdiction du BM pour des utilisations réglementées et les risques potentiels de détournement de BM utilisé pour des applications sanitaires et préalables à l'expédition vers des utilisations réglementées (le cas échéant); analyser l'efficacité des dispositions institutionnelles pour faciliter la mise en œuvre des projets; identifier les problèmes rencontrés lors de l'introduction des technologies de remplacement et leur résolution; examiner les questions liées à la toxicité des produits chimiques de remplacement et les mesures de sécurité instaurées; évaluer la pérennité à long terme des technologies de remplacement pour la fumigation des sols et des denrées; évaluer l'assistance technique et les programmes de formation mis en place et étudier les éliminations réussies du BM et insister sur les leçons à tirer de ces exemples.

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/10/Rev.1

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/8

⁴ Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/10/Rev.1

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/15

⁶ Paragraphe 102 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/64

9. L'évaluation se fera en deux étapes: la première étape concernera une étude théorique qui sera suivie d'un travail de terrain au niveau des pays. Les paramètres de l'évaluation figurent à l'Annexe I au présent document.

Évaluation des systèmes de permis et de quotas

10. L'instauration d'un système de permis et de quotas opérationnel pour contrôler les importations/exportations de HCFC est un prérequis pour l'approbation des tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). Selon les informations présentées dans les rapports périodiques sur la mise en œuvre des PGEH, des systèmes de permis et de quotas sont opérationnels dans la majorité des pays visés à l'article 5 et contrôlent efficacement les importations et, dans certains cas, la production et les exportations de HCFC, garantissant ainsi la conformité des pays au Protocole de Montréal. Les rapports de vérification remis avec les rapports périodiques sur les tranches des PGEH ont confirmé que les systèmes de permis sont opérationnels et ont identifié aussi des problèmes qui pourraient être traités dans le but de renforcer davantage les systèmes de permis. D'ici le 1^{er} janvier 2015, les niveaux de consommation et de production de HCFC devraient être réduits de 10 pour cent par rapport aux valeurs de référence des HCFC pour la conformité de tous les pays visés à l'article 5.

11. C'est sur cette base que l'évaluation des systèmes de permis et de quotas est proposée pour 2015. L'évaluation a pour objectif d'analyser la mise en place et le fonctionnement des systèmes de permis et de quotas reliés à l'élimination des HCFC. Les leçons tirées sur l'efficacité des systèmes de permis et de quotas serviront à améliorer la collecte de données et à instaurer un meilleur contrôle de la consommation de HCFC. L'évaluation examinera, *entre autres*, les questions reliées à l'impact des systèmes de permis et de quotas sur la mise en œuvre des projets; les rôles et les responsabilités des institutions, notamment les douanes et les agences d'application de la loi et les Bureaux nationaux de l'ozone; et les problèmes reliés au commerce illicite. Les paramètres de l'évaluation figurent à l'Annexe II au présent document.

Activités de suivi pour 2015

12. En 2015, l'Administrateur principal, Suivi et évaluation, travaillera étroitement avec les agences bilatérales et d'exécution concernées pour remettre tous les RAP attendus concernant des projets indépendants et des AP consolidés, aux 74^e et 75^e réunions.

13. Les deux activités de suivi proposées, à savoir le RAP global et le RAP global pour les AP, fourniront au Comité exécutif un aperçu des résultats et des leçons tirées, tels que présentés dans les rapports d'achèvement.

14. La troisième activité de suivi proposée, à savoir le rapport sur la base de données des tableaux de données des AP, vise à présenter à la 74^e réunion des informations sur l'état des mises à jour des informations contenues dans les tableaux de la base de données des AP.

Calendrier de dépôt

15. Un aperçu des activités contenues dans le projet de programme de travail d'évaluation et suivi proposé pour 2015, est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1: Calendrier de présentation des activités du programme de travail de suivi et évaluation de 2015

1ere réunion 2015 (74 ^e)	2eme réunion 2015 (75 ^e)
Rapport final d'évaluation de l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses.	Rapport final de l'évaluation des projets sur le bromure de méthyle
Étude théorique de l'évaluation des projets sur le bromure de méthyle	Étude théorique de l'évaluation des systèmes de permis et de quotas
Rapport global d'achèvement de projet pour les accords pluriannuels	Rapports d'achèvement de projet globaux
Rapport sur la base de données des tableaux des accords pluriannuels	

Budget

16. Le tableau 2 présente le budget du programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2015 qui inclut les honoraires et les frais de déplacement des consultants et de l'Administrateur principal, Suivi et évaluation qui participera à certaines études de cas et assistera à des réunions régionales.

Tableau 2. Budget proposé pour le programme de travail suivi et évaluation pour l'année 2015

Description	Montant (\$US)
Achèvement de l'évaluation de l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses	
Visites sur le terrain (6 pays)	
(2 consultants*7 jours*3 pays*500 \$US/jour)	21 000
-Per diem (42* 351 \$US)	14 742
-Déplacements (6* 6 000 \$US)	36 000
-Rédaction du rapport (6*5* 500 \$US)	15 000
-Rapport de synthèse (6 jours*500\$US/jour)	3 000
Évaluation des projets d'élimination du bromure de méthyle	
Étude théorique	
(1 consultant*31 jours de travail*500 \$US/jour)	15 500
Visites sur le terrain (6 pays)	
-2 consultants*7 jours*3 pays* 500\$US/jour	21 000
-Per diem (42*351 \$US)	14 742
-Déplacements (6*6 000 \$US)	36 000
-Rédaction du rapport (6*5 jours*500\$US/jour)	15 000
-Rapport de synthèse (6 jours*500 \$US/jour)	3 000
Évaluation des systèmes de permis et de quotas	
Étude théorique	
(1 consultant*31 jours de travail*500 \$US/jour)	15 500
Déplacements du personnel	25 000
Divers	4 000
Total 2015	239 484

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif

17. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail de suivi et évaluation proposé pour l'année 2015, avec un budget de 239 484 \$US, tel qu'indiqué au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/9.

Annexe I

PARAMÈTRE DE L'ÉTUDE THÉORIQUE SUR L'ÉVALUATION DES PROJETS SUR LE BROMURE DE MÉTHYLE

Historique et justification

1. La date-limite pour l'élimination de la consommation et de la production de bromure de méthyle (BM) dans les pays visés à l'article 5 est le 1^{er} janvier 2015. Au cours des dernières années, la production et la consommation mondiales de BM ont affiché une tendance à la baisse. En outre, plusieurs pays ont réalisé l'élimination en avance sur le calendrier établi. Ces résultats ont été rendus possibles largement grâce aux projets financés par le Fonds multilatéral (FML) qui ont aidé à identifier des solutions de remplacement du BM et faciliter leur adoption par les parties intéressées.
2. Le rythme de l'élimination dans le secteur de la consommation a varié d'une région à l'autre. Tandis qu'en 2011 l'Afrique avait éliminé 92 pour cent de sa consommation, l'Asie (incluant le Moyen-Orient) 86 pour cent, l'Amérique latine suivait avec 65 pour cent. Dans certains secteurs spécifiques (stolons de fraisiers, tomates, poivrons, gingembre) les progrès ont été lents et la transition vers des solutions de remplacement s'est heurtée à des défis inattendus. La résistance à certaines solutions de remplacement (par ex. phosphine) a été signalée.
3. Il est donc approprié d'analyser comment l'élimination du BM s'est déroulée à l'échelle mondiale, ainsi que la pérennité de la transition et de comparer des expériences nationales et régionales dans la résolution des difficultés.

Objectif et organisation de l'évaluation

4. Les objectifs de l'évaluation sont les suivants:
 - a) Analyser les problèmes reliés à la consommation de BM et à l'élimination du BM à la fois dans les pays à faible et à fort volume de consommation;
 - b) Évaluer la pérennité à long terme des technologies de remplacement qui ont été introduites, y compris l'assistance technique et les programmes de formation; et
 - c) Recommander des solutions et des mesures pour respecter les dates-limites d'élimination.
5. L'évaluation se fera en deux étapes. Durant la première étape (étude théorique), un consultant analysera la documentation existante et mènera des entrevues avec des représentants du FML et des agences d'exécution puis il préparera un rapport contenant des conclusions spécifiques et des recommandations sur toutes les questions qui devront être abordées durant les visites sur le terrain.
6. Par conséquent, l'étude théorique sera suivie d'un travail de terrain au niveau des pays. Durant cette seconde étape, une équipe de consultants entreprendra des visites sur le terrain pour recueillir de plus amples informations et produire des rapports d'études de cas par pays.
7. Un rapport final fera la synthèse des conclusions de l'étude théorique et des visites sur le terrain et présentera des recommandations pour mise en œuvre immédiate.

Principales questions à traiter dans l'étude théorique

8. L'étude théorique devra:
- a) Examiner les raisons des différences régionales dans les tendances d'élimination du BM;
 - b) Identifier les problèmes rencontrés par les pays lors de la mise en œuvre des projets, les obstacles à l'adoption des solutions de remplacement et les principales causes des retards;
 - c) Examiner les informations sur les solutions techniques de remplacement adoptées par les pays et évaluer les enjeux liés à la faisabilité et la pérennité;
 - d) Examiner les enjeux liés à la toxicité de certaines solutions de remplacement (par ex. fumigènes des sols, phosphine) et aux mesures de sécurité et d'entretien requises pour leur utilisation;
 - e) Examiner les systèmes de permis et de réglementation et les problèmes rencontrés dans leur application; évaluer l'efficacité des règlements prohibitifs pour la pérennité de l'élimination du BM à l'avenir;
 - f) Analyser l'efficacité des dispositions institutionnelles pour faciliter la mise en œuvre des projets ainsi que le contexte politique, y compris le fonctionnement et la faisabilité des accords régionaux et des politiques commerciales régionales;
 - g) Évaluer les besoins de formation sur l'utilisation des solutions de remplacement ainsi que les stratégies de sensibilisation et les activités de transfert de l'information au niveau local et régional;
 - h) Se renseigner sur le risque de détournement des utilisations du BM pour des applications sanitaires et préalables à l'expédition vers des utilisations réglementées;
 - i) Examiner les dérogations pour utilisation critique du BM et déterminer si une tendance se développera dans ce secteur à l'avenir;
 - j) Se concentrer sur l'implication des intervenants clés dans la mise en œuvre des projets ainsi que pour l'adoption des solutions de remplacement; et
 - k) Examiner les éliminations réussies du BM et souligner les leçons qui peuvent être tirées de ces exemples.

Portée et méthodologie de l'étude de cas

9. L'étude de cas analysera les documents disponibles pour un échantillon de pays qui ont des projets en cours; des pays qui ont réussi à éliminer le BM et des pays qui ont eu des problèmes à parvenir à la conformité mais qui ont réussi à les surmonter. Elle se concentrera sur les secteurs de forte consommation tels que les fraises, les autres petits fruits (framboises, bleuets) et les melons. D'autres secteurs qui consommaient du BM mais qui l'ont remplacé avec succès notamment pour les légumes (tomates, poivrons), le tabac, les fleurs et plusieurs applications post-récolte seront aussi pris en compte.

10. Un consultant sera recruté pour passer en revue les informations existantes sur le BM, disponibles au FML, entre autres:

- a) les documents de projets individuels, à savoir les propositions de projet approuvées par le Comité exécutif, les rapports périodiques et les rapports d'achèvement de projet (RAP);
- b) les accords conclus entre le Comité exécutif et les gouvernements concernés;
- c) l'Inventaire des projets approuvés du FML;
- d) les rapports périodiques, les RAP et les rapports finaux pour les projets de démonstration, présentés au FML par les agences d'exécution;
- e) les rapports périodiques du Groupe de l'évaluation technique et économique (TEAP) et les rapports d'évaluation du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle (MBTOC), la production et la consommation de SAO déclarées aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal;
- f) des renseignements supplémentaires et des précisions recueillis lors de discussions avec des membres du Secrétariat, des agences d'exécution et des bureaux de pays; et
- g) des études théoriques antérieures et des rapports finaux d'évaluation.

Résultats

11. Le consultant préparera un rapport sur l'étude théorique qui traitera des enjeux mentionnés ci-dessus. Le rapport ne devra pas dépasser 35 pages, y compris les annexes. Le consultant tiendra compte des observations faites par les membres du Secrétariat, des agences d'exécution et bilatérales. Le document devrait formuler des recommandations claires pour la deuxième étape de l'évaluation; indiquer des hypothèses de travail et des avenues possibles à explorer lors des visites dans les pays; identifier les informations supplémentaires nécessaires et inclure les leçons tirées au sujet de la conception, du suivi, de la qualité des données et de la mise en œuvre du projet.

12. Un projet de paramètres pour l'évaluation finale sera rédigé à partir des résultats de l'étude théorique et inclura un plan pour les visites de terrain.

Échéancier

13. Le délai alloué au consultant pour finaliser son rapport est de 31 jours. L'étude théorique sera présentée à la première réunion du Comité exécutif en 2015. Le rapport final sera achevé pour la deuxième réunion en 2015.

Annexe II

PARAMÈTRES DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTEMES DE PERMIS ET DE QUOTAS

Historique et justification

1. Les systèmes nationaux de permis et de quotas visent à régler les importations et dans certains cas la production et les exportations de SAO et à assurer la conformité du pays au Protocole de Montréal. Les systèmes de quotas peuvent faire partie d'un système de permis ou ils sont instaurés séparément dans un cadre administratif différent.

2. En 2015, le processus d'élimination des HCFC se rapproche de son deuxième objectif important, la réduction de 10 pour cent de la consommation par rapport à la valeur de référence. Les leçons tirées concernant l'efficacité des systèmes de permis et de quotas peuvent servir à améliorer la collecte des données et à instaurer un meilleur contrôle de la consommation de HCFC.

Objectifs et organisation de l'évaluation

3. L'évaluation a pour objectif d'analyser la mise en œuvre et le fonctionnement des systèmes de permis et de quotas relatifs à l'élimination des HCFC.

4. L'évaluation se déroulera en deux étapes. Durant la première étape (étude théorique) un consultant analysera la documentation existante; mènera des entrevues avec des représentants du Secrétariat et des agences d'exécution et préparera un rapport contenant des conclusions spécifiques et des recommandations sur toutes les questions qui devront être traitées durant les visites sur le terrain. L'étude théorique sera suivie d'un travail de terrain dans chaque pays. Durant cette seconde étape, une équipe de consultants entreprendra des visites sur le terrain pour recueillir de plus amples informations et produira des rapports d'études de cas par pays. Un rapport final fera la synthèse des constatations de l'étude théorique et des visites sur le terrain et présentera des recommandations pour mise en œuvre immédiate.

Principales questions à traiter dans l'étude théorique

5. L'étude théorique devra:

- a) Décrire quand et comment les systèmes de permis et de quotas sont mis en œuvre dans l'échantillon de pays. S'il en existe déjà, comment les systèmes de permis et de quotas évoluent-ils pour accommoder l'élimination des HCFC?
- b) Analyser le rôle des institutions impliquées. Quelles institutions participent à la mise en œuvre du système de permis et de quotas? Quel est le rôle du Bureau national de l'ozone? Quel mécanisme de coopération et de coordination existe-t-il entre les diverses institutions et quels sont les lacunes et problèmes d'un tel mécanisme?
- c) Étudier comment le système de permis et de quotas facilite le contrôle du commerce illicite. Quel mécanisme de repérage est utilisé et quels sont les principaux problèmes et défis rencontrés? La mise en œuvre d'un système de permis accroît-elle la transparence dans le commerce des SAO et contribue-t-il à endiguer le marché noir?
- d) Examiner si le système existant de collecte des données est efficace et fiable. Décrire les

méthodes utilisées pour surveiller l'application du système de permis et de quotas. A quel point sont-elles efficaces?

- e) Examiner les problèmes liés aux ressources humaines et financières. Les ressources sont-elles suffisantes pour la mise en œuvre et le bon fonctionnement des systèmes de permis et de quotas? Y-a-t-il des sessions de formation pour les agents de douane? Quels sont les besoins dans ce secteur?
- f) Évaluer les moyens de communication et de diffusion, les activités de sensibilisation et de vulgarisation; les consultations avec l'industrie pour faire connaître les systèmes de permis et de quotas;
- g) Analyser comment la circulation transfrontalière des SAO réglementées entre pays est surveillée et réglementée. Existe-t-il des mécanismes de coopération régionale ou bilatérale pour faire face à ce problème? Quel est le rôle des réseaux régionaux?
- h) Décrire les problèmes qui persistent en dépit de la mise en œuvre d'un système de permis et de quotas.

Portée et méthodologie de l'étude de cas

6. Un consultant sera recruté pour passer en revue les documents sur les systèmes de permis et de quotas pour un échantillon de pays, entre autres:

- a) les documents de projets individuels, à savoir les propositions de projet approuvées par le Comité exécutif, les rapports périodiques et les rapports d'achèvement de projet (RAP);
- b) les accords conclus entre le Comité exécutif et les gouvernements concernés;
- c) des informations sur les systèmes de pays remises au Secrétariat de l'ozone par les pays visés à l'article 5;
- d) l'Inventaire des projets approuvés du FML;
- e) les rapports périodiques, les RAP et les rapports finaux sur les projets de démonstration, présentés au FML par les agences d'exécution;
- f) des renseignements supplémentaires et des précisions recueillis lors de discussions avec des membres du Secrétariat, des agences d'exécution et des bureaux de pays; et
- g) une étude théorique antérieure et des rapports finaux d'évaluation.

Résultats

7. Le consultant préparera un rapport sur l'étude théorique qui traitera des enjeux mentionnés ci-dessus. Le rapport ne devra pas dépasser 35 pages, y compris les annexes. Le consultant tiendra compte des observations faites par les membres du Secrétariat, des agences d'exécution et bilatérales. Le document devrait formuler des recommandations claires pour la deuxième étape de l'évaluation; indiquer des hypothèses de travail et des avenues possibles à explorer lors des visites dans les pays; identifier les informations supplémentaires nécessaires et inclure les leçons tirées au sujet de la conception, du suivi, de la qualité des données et de la mise en œuvre du projet.

8. Un projet de paramètres pour l'évaluation finale sera rédigé à partir des résultats de l'étude théorique et inclura un plan pour les visites de terrain.

Échéancier

9. Le délai alloué au consultant pour finaliser son rapport est de 31 jours. L'étude théorique sera présentée à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2015. Le rapport final sera achevé pour la première réunion en 2016.
